



Creance remboursable en axctions

Par charles75013

bonjour

nous créons une nouvelle SCI à l'IR

une ancienne SCi, aussi à l'IR, dont nous sommes associés et qui possède de la trésorerie, va faire une prêt à la nouvelle SCI qui sera remboursable en actions à l'échéance

est ce possible et légal ?

bonne journée

et merci pour vos conseils

Charles